

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 septembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme KOENDERS (pouvoir Mme MARTIN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents :

OBJET**DE LA DELIBERATION****4, rue Henry Joly - Acquisition d'une parcelle de terrain**

Mme LEMOUZY, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Madame Raymonde Colombet propose à la vente une parcelle de terrain en fond de sa propriété située 4, rue Henry Joly, cadastrée section BW n°98p, d'une superficie d'environ 371 m². L'acquisition de ce bien permettrait à la Ville de poursuivre la maîtrise foncière de ce secteur, dans lequel seules les opérations d'aménagement d'ensemble sont autorisées par le plan d'occupation des sols.

Suivant l'accord amiable intervenu avec Madame Raymonde Colombet, il est proposé de procéder à l'acquisition de cette parcelle de terrain libre d'occupation, d'une superficie d'environ 371 m², moyennant le prix de 90 € le m², conforme à l'évaluation de France Domaine, soit le prix prévisionnel de 33 390 €, à confirmer en fonction de l'emprise exacte qui sera déterminée par le document d'arpentage. Il est précisé que la Ville prendra en charge la clôture du terrain et les frais de géomètre liés à cette acquisition.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville, sur Madame Raymonde Colombet, demeurant 4, rue Henry Joly - 21000 Dijon, d'une parcelle de terrain libre d'occupation, située 4, rue Henry Joly, cadastrée section BW n°98p, d'une superficie d'environ 371 m², moyennant le prix de 90 € le m², soit le prix prévisionnel de 33 390 €, à confirmer en fonction de l'emprise exacte qui sera déterminée par le document d'arpentage ;

2- dire que la Ville prendra en charge la clôture du terrain et les frais de géomètre liés à cette acquisition ;

3 -dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.



RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 OCT. 2009



PUBLIÉ LE 12/10/09

